

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	9
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

Objet
MODIFICATION DU
TARIF DE LOCATION
DES LOCAUX DE
L'ANCIENNE SALLE
D'ECOLE

De la commune GIROLLES

Séance du 19 octobre 2023 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL, Fabrice HEURTAUX, Marie SEILLER, Marion DESBOIS

Étaient excusés :

Corinne GUILLAUD

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.
B. MASSOL

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,
Mme DESBOIS Marion

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire rappelle la délibération 2023-30 du 27.07.2023 concernant la mise à disposition de l'ancienne salle d'école à l'atelier NESRINE.

En raison de la fréquentation inférieure aux prévisions, les cours du Jeudi soir sont annulés, le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'Atelier NESRINE pour revoir le coût annuel de cette mise à disposition uniquement pour les cours du samedi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE que le montant de la participation à la location de l'ancienne école soit de 70 € par an au lieu des 150 € initialement prévu.

AUTORISE le Maire à faire un avenant à la convention et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 octobre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 octobre 2023.

Fait à GIROLLES, le 09 novembre 2023

Le Maire



Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le 16/11/2023

ID : 089-218901882-20231019-2023_36-DE

